

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2018/03/23 YK/NC

Paris, le 7 mars 2018

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève DU MERCREDI 21 MARS 2018 A 20 H AU VENDREDI 23 MARS 2018 A 8 H

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer un préavis de grève pour le **jeudi 22 mars 2018**.

Il concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération**.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

POUR :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel-les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;
- La préservation du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permettent déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantissent l'égalité entre les usagers-es ;
- L'arrêt du processus de réforme territoriale ;
- Le refus des mesures annoncées dans le cadre du projet Action Publique 2022 ;
- Un réel dialogue social par le respect du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et l'attribution des moyens de fonctionnement nécessaires.

Afin de permettre aux personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un **préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du MERCREDI 21 MARS 2018 A 20 H AU VENDREDI 23 MARS 2018 A 8 H.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Yves COTTELAT
Secrétaire Général